



DROITS D'INSCRIPTION EN LICENCE, MASTER ET DOCTORAT

Les droits d'inscription sont applicables selon les catégories ci-après :

Catégorie A : Subvention de l'Etat (Etudiants régulier en formation initiale)

- Bacheliers orientés ou non orientés par l'Etat,
- Apprenants titulaires d'une Licence ou d'un diplôme équivalent bénéficiant d'une subvention de l'Etat,
- Apprenants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent bénéficiant d'une subvention de l'Etat,
- Anciens étudiants de l'UVCI bénéficiant de la subvention de l'Etat.

Catégorie B : Subvention de l'UVCI (Etudiants régulier en formation continue)

- Tout apprenant exclus temporairement de la formation initiale.

Catégorie C : Non Subventionnée (Etudiants non régulier en formation continue)

- Tout apprenant libre (travailleur ou non).

A- LICENCE

NIVEAUX	NATIONALITE DU REQUERANT	FRAIS D'INSCRIPTION (F CFA)		
		FORMATION INITIALE Concerne la Catégorie A	FORMATION CONTINUE Concerne la Catégorie B	FORMATION CONTINUE Concerne la Catégorie C
LICENCE 1	IVOIRIENNE	30 000	30 000	100 000
	UEMOA	100 000	100 000	100 000
	HORS UEMOA	300 000	300 000	300 000
LICENCE 2	IVOIRIENNE	30 000	30 000	100 000
	UEMOA	100 000	100 000	100 000
	HORS UEMOA	300 000	300 000	300 000
LICENCE 3	IVOIRIENNE	30 000	30 000	100 000
	UEMOA	100 000	100 000	100 000
	HORS UEMOA	300 000	300 000	300 000

NB. Tous les dérogés paient la totalité des frais d'inscription pour le niveau auquel il accède et la moitié des frais pour le niveau de dérogation.

Exemple : Un étudiant ivoirien subventionné de l'Etat, dérogé en Licence 2, payera comme frais d'inscription 45 000 f cfa c'est-à-dire 30 000 fcfa pour la licence 2 et 15 000 fcfa pour la licence 1.

B- MASTER

NIVEAUX	NATIONALITE DU REQUERANT	FRAIS D'INSCRIPTION (F CFA)		
		FORMATION INITIALE Concerne la Catégorie A	FORMATION CONTINUE Concerne la Catégorie B	FORMATION CONTINUE Concerne la Catégorie C
MASTER 1 DE RECHERCHE	IVOIRIENNE	60 000	60 000	200 000
	UEMOA	200 000	200 000	200 000
	HORS UEMOA	400 000	400 000	400 000
MASTER 2 DE RECHERCHE	IVOIRIENNE	60 000	60 000	200 000
	UEMOA	200 000	200 000	200 000
	HORS UEMOA	400 000	400 000	400 000

NB. Tous les dérogés paient la totalité des frais d'inscription pour le Master 2 et la moitié des frais pour le Master 1.

Exemple : Un étudiant ivoirien subventionné de l'Etat, dérogé en Master 2, payera comme frais d'inscription 90 000 f cfa c'est-à-dire 60 000 fcfa pour le Master 2 et 30 000 fcfa pour le Master 1.

C- DOCTORAT

NIVEAU	NATIONALITE DU REQUERANT	FRAIS D'INSCRIPTION (F CFA)	
		Concerne la Catégorie A	Concerne la Catégorie C
DOCTORAT 1	IVOIRIENNE	90 000	400 000
	UEMOA	300 000	400 000
	HORS UEMOA	500 000	500 000
DOCTORAT 2	IVOIRIENNE	90 000	400 000
	UEMOA	300 000	400 000
	HORS UEMOA	500 000	500 000
DOCTORAT 3	IVOIRIENNE	90 000	400 000
	UEMOA	300 000	400 000
	HORS UEMOA	500 000	500 000

La Sous-Directrice de la Scolarité, des Services
Juridiques et de la Communication

